

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom MAURY ISABELLE
Adresse mail i.maury@adsea09.org

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVERGARDE DE L'ENFANT AUX AINES DE L'ARIEGE
Siren 776673618
Code NAF 87.90A - Hébergement social pour enfants en difficultés
Adresse LOUMET INTER GENERATIONS CS50065 7 RUE DE LOUMET 09100 PAMIERIS

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 141

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 1.60
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 38

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 0.60
Résultat final en nombre équivalent de salariés 0.20
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
Nombre de points obtenus 35

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

| | |
|--------------------------|-------|
| Résultat final en % | 66.70 |
| Nombre de points obtenus | 0 |

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

| | |
|--|--------|
| Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté | 3 |
| Sexe des salariés sur-représentés | femmes |
| Nombre de points obtenus | 5 |

Niveau de résultat global

| | |
|---|-----|
| Total de points obtenus | 78 |
| Nombre de points maximum pouvant être obtenus | 100 |
| Résultat final sur 100 points | 78 |
| Mesures de corrections prévues | - |

Publication du niveau de résultat global

| | |
|--|---|
| Date de publication | 24/04/2023 |
| Site Internet de publication | https://adsea09.org/ |
| Modalités de communication auprès des salariés | - |

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

La rémunération est soumise à notre convention collective, qui prend en compte également des questions de reprise d'ancienneté. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manoeuvre.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

-

Objectif Indicateur retour de congé maternité

Les augmentations possibles sont liées à des changements de poste, ce qui n'est pas le cas lors de retour de maternité systématiquement si la salariée n'a pas souhaité changer de fonction ou si elle n'a pas passé de diplôme

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

Le CODIR est composé de 3 hommes et 1 femme, ce qui peut expliquer cette note plus le fait que les autres catégories en dessous (cadres) ont une représentation uniquement féminine

Date de publication des objectifs

24/04/2023

Modalités de communication auprès des salariés

-